

# Formation continue des officiels et entraîneurs

---

## Évolutions réglementaires et techniques en Natation Artistique

(Niveau 2)

---

**1 module de 2 jours :**  
12 et 13 octobre 2024  
Volume horaire : 11h30

Nombre de jours : 2

Lieu : INSEP  
11 Avenue du Tremblay  
75012 PARIS

Nombre de places : 165

Intervenants :

- Juges Nationaux & Internationaux
- Cadres Techniques Nationaux
- Entraîneurs des CAF





Ce parcours de formation, dispensé par des intervenants experts, vous permettra de développer vos compétences et vos connaissances afin d'optimiser l'accompagnement, l'entraînement et le jugement des athlètes de natation artistique.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet :

- Être capable de reconnaître les évolutions règlementaires des hybrides.
- Être capable de créer des hybrides incluant les évolutions du code de difficulté.
- Être capable de reconnaître les évolutions règlementaires des acrobaties.
- Être capable de définir le coefficient de difficulté des acrobaties.
- Être capable d'utiliser des outils de prévention des violences numériques au sein de sa structure.



## MODALITÉS

- Volume horaire : 11h30 heures
- Prérequis : Pas de prérequis.
- Public visé : Entraîneurs, Officiels, Dirigeants.
- Modalité d'évaluation : Auto positionnement en début et fin de formation
- Lieu : INSEP (11 Avenue du Tremblay 75012 PARIS)



## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Samedi 12 octobre 2024

11h15 Ouverture et Mot de bienvenue

11h30 Présentation de la charte FFN, « Stop aux violences je signale » DTN

11h50 Evolution des codifications et validations des acrobaties

13h15 *Pause déjeuner*

15h Evolution des codifications et validations des acrobaties (cas pratiques)

15h45 Les figures jeunes vues par les athlètes

16h30 Evolution des méthodes d'entraînement partage d'expérience des entraîneurs EDF jeunes

17h00 *Pause*

17h45 *Prévention du harcèlement et des violences numériques E-ENFANCE (à confirmer)*

18h30 Questions réponses sur le nouveau règlement FFN 2024-25

18h50 Résultats des Equipes de France

19h00 *Fin de la première journée*

*19h15 à 20h remise à niveau des contrôleurs de synchronisation N°1*

### Dimanche 13 Octobre 2024

8h30 Evolution des difficultés des Hybrides et validation en compétition

10h15 *Pause*

10h45 Evolution des difficultés des Hybrides et validation en compétition (Analyse de cas)

11h15 Evolution des méthodes d'entraînement partage d'expérience des entraîneurs du PPF.

12h10 Les formations INFAN

12h30 *Déjeuner*

14h15 Le jugement des portés

15h15 L'accompagnement des clubs et entraîneurs

15h45 *Clôture du colloque* 16h15 à 17h *Examen des contrôleurs de synchronisation N°2*



## DATES ET LIEU DE LA FORMATION

12 et 13 octobre 2024

Lieu : INSEP – 12 Avenue du Tremblay – 75012 PARIS

Un webinaire complémentaire pour répondre aux questions suite à la formation aura lieu

**le SAMEDI 16 NOVEMBRE matin (à confirmer)**



## MÉTHODES MOBILISÉES

- Documentation, powerpoints, vidéos, exercices.

Moyens et encadrement mis en œuvre :

### INTERVENANTS :

- BERTHET Agnès : Directrice Technique Nationale Adjointe référente de la lutte contre les violences.
- BILLIET Marie-Pascale : Officiel International/Responsable des Officiels
- DOIMO Sandra : Officiel International
- E-enfance.
- LEFRANC Florence : Cadre Technique Nationale/
- NEUVILLE Sylvie : Cadre Technique Nationale/Contrôleur Technique WA
- MASSARDIER charlotte : Cadre Technique Nationale/Département formation
- PIEDNOIR Annabelle : Cadre Technique Nationale/Manager EDF « Jeunes »
- Entraîneuses de l'Équipe de France « Jeunes » :
  - KOEHLIN Céline CNAHN Nantes
  - NEDELEC Marie CNAHN Nantes
  - VITO Alexia CNAHN Aix en Provence
- Entraîneuses de CAF et CNAHN :
  - CADIÈRE Jade CAF Lyon
  - GEORGES Géraldine CNAHN Colomiers
  - LARDON Maud CNAHN Strasbourg



## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intégrer les évolutions de la codification des hybrides et des acrobaties dans les entraînements et le jugement.
- Être capable d'utiliser des outils de prévention des violences numériques au sein de sa structure.



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

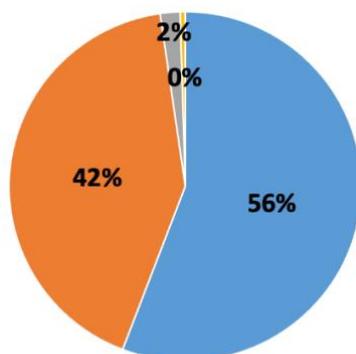
Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



## TAUX DE SATISFACTION

**Taux de satisfaction : 98%**

Taux de retour d'enquête : 65% (1043 sur 1604)



■ Très satisfait ■ Satisfait  
■ Peu satisfait ■ Insatisfait

## € COÛT DE LA FORMATION

	Participant
Frais pédagogiques	65 €

Les frais d'hébergements, de restauration et de déplacements restent à la charge du stagiaire.

**FINANCEMENTS** : Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Prise en charge par le club
- Financement personnel



## CONTACTS

Organisation/coordination :

Charlotte MASSARDIER, Mail : [charlotte.massardier@ffnatation.fr](mailto:charlotte.massardier@ffnatation.fr)

Florence LEFRANC, Mail : [florence.lefranc@ffnatation.fr](mailto:florence.lefranc@ffnatation.fr)

Nathalie LAVOUX, Mail : [nathalie.lavoux@ffnatation.fr](mailto:nathalie.lavoux@ffnatation.fr)

Programmation :

Charlotte MASSARDIER, Florence LEFRANC,  
Sylvie NEUVILLE, Mail : [sylvie.neuville@ffnatation.fr](mailto:sylvie.neuville@ffnatation.fr)

Contact FFN :

Nathalie LAVOUX Tél : 07 49 91 89 31, Mail : [nathalie.lavoux@ffnatation.fr](mailto:nathalie.lavoux@ffnatation.fr)

Contact INFAN :

Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : [valentin.mathou@ffnatation.fr](mailto:valentin.mathou@ffnatation.fr)

Référente Handicap :

Frédérique CROCHARD, Mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



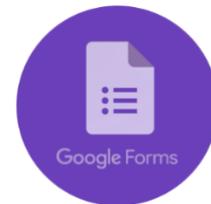
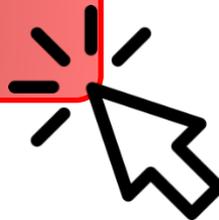
## ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

**Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.** Formation limitée à 165 personnes.

**Date limite d'inscription : mardi 24 septembre 2024**

### 1. Inscription

**Je m'inscris à la formation**



Lien d'inscription : <https://forms.gle/FdS5tZMeb6oMk5xKA>

2. Paiement de la formation en ligne via un lien sécurisé disponible une fois le google forms validé.
3. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé.
4. Jour J de la formation.
5. Quelques jours après la formation : réception de la facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



## Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

### Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

### Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

### Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

### Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

### Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

### Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

### Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

**INFAN - FFN**

Tel : 01.70.48.45.24

[www.ffnatation.fr/ffn](http://www.ffnatation.fr/ffn)

[infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

**INFAN**

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51

V2-160724